

Chargeant Monsieur **Bio Gounou Idrissou SINA** Ministre de la Reforme Administrative et Institutionnelle, de l'intérim de Monsieur **Soumanou SEIBOU TOLEBA**, Ministre de la Culture de l'Artisanat et du Tourisme, pour compter du **lundi 08 au 12 septembre 2008**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT

Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

Vu la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;

Vu le décret n° 2007-540 du 02 novembre 2007 portant composition du Gouvernement.

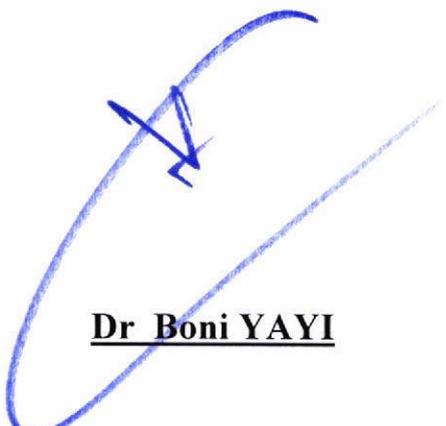
DECRETE

Article 1^{er} : Monsieur **Bio Gounou Idrissou SINA** Ministre de la Reforme Administrative et Institutionnelle, est chargé de l'intérim de Monsieur **Soumanou SEIBOU TOLEBA**, Ministre de la Culture de l'Artisanat et du Tourisme, pour compter du **lundi 08 au 12 septembre 2008**

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 20 septembre 2008

Pour le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement



Dr Boni YAYI

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 H CJ 2 CES 2 HAAC 2 SGG 4 MINISTERE 22
PREFETS 12 COMMUNE 79 EMG/FAB + ETATS-MAJORS + CAB-MIL + SG/D 23
INTERESSES 2 SPD 2 DGB-DCF-DGID-DGDDI 5 DPE-DLC-INSAE 3. J.O 1